

### Raccordement au réseau d'eau potable

Processus: **81.501, annexe I** Validité: 09.01.2011

Réf: ADC/VP

Dernière modif 04.06.2024

#### **Informations techniques**

Madame, Monsieur,

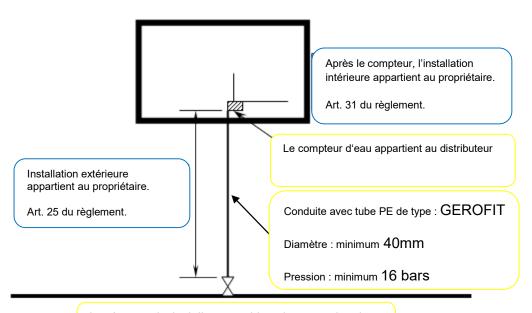
Vous êtes client de nos services industriels et à ce titre vous recevez, par le biais de Romande Energie, les demandes d'acompte ainsi que la facture de bouclement annuelle.

Nous constatons chaque année que le décompte final provoque, chez certains d'entre vous, des réactions de surprise quant à la consommation d'eau potable.

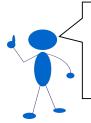
La quantité facturée est basée sur l'index du compteur relevé par notre personnel en décembre de chaque année. Il s'agit donc bien d'un volume d'eau qui a pénétré dans votre installation intérieure.

Il nous paraît donc utile de vous rappeler quelques éléments concernant votre raccordement au réseau de distribution d'eau potable.

Sur la base de notre règlement communal sur la distribution de l'eau, qui est responsable de quoi ?



Le réseau principal d'eau potable et la vanne de prise appartiennent au distributeur. Art. 20 du règlement.



Votre installation extérieure doit comporter les éléments suivants et doit obligatoirement être exécutée par un concessionnaire de la commune de Belmont. Art. 29 du règlement.

L'installation extérieure devra être impérativement relevé par le cadastre au **021.721.32.19** 



## Raccordement au réseau d'eau potable

Processus: **81.501, annexe I** 

Validité: 09.01.2011 Réf: ADC/VP

Dernière modif 04.06.2024

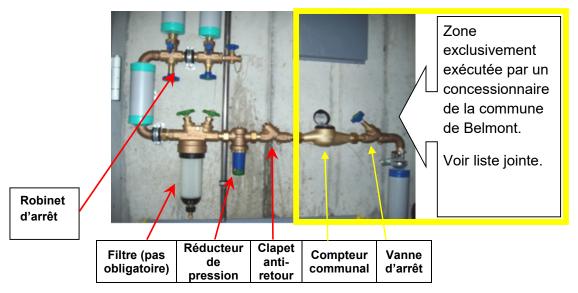


Photo d'un montage type, BY-PASS INTERDIT

Dans la plupart des cas, nous constatons que la surconsommation provient de défauts dans l'installation intérieure.

Faites vous-même le premier contrôle ! Comment ? En suivant la procédure suivante :

- 1. Assurez-vous que tous les robinets soient fermés
- 2. Vérifiez le compteur :



Une perte de 1 litre par minute vous conduit à une surconsommation de plus de 525 m³ d'eau par an!

Ce petit geste de contrôle peut donc vous rapporter gros.

L'eau est trop précieuse pour la gaspiller. Distributeur et consommateur, ensemble, économisons-la.

#### Des questions?

Consultez le règlement sur la distribution de l'eau sur notre site Internet

www.belmont.ch

Appelez notre service technique au

021 721 17 48



**Branchement conforme** 

## Raccordement au réseau d'eau potable

Procédure: 811.060, annexe II

Validité: 09.01.20xx

Réf: ADC/VP Dernière modif 10.06.2024

#### reseau d'eau potable

# Habitation unique sur une parcelle **Branchement non-conforme** Deux habitations sur une parcelle Habitation mitoyenne sur une parcelle

Réseau d'eau potable Belmont



# Raccordement au réseau d'eau potable

Processus: **81.501, annexe l** Validité: 09.01.2011 Réf: ADC/VP

Dernière modif 04.06.2024

#### Liste des concessionnaires

Ackermann & fils SA	Rte de la Pale 12	021/801.18.62	info@acksa.ch
	1026 Denges		
Alvazzi Sanitaire SA	Ch. des Taborneires 2	021/646.36.72	info@alvazzigroupe.com
	1350 Orbe		
BM Sanitaire sàrl	Ch. de Greffy 9	021/646.36.72	info@bm-sanitaire.ch
	1073 Savigny		
DF Sanitaire	Ch. De la Pierreire 3	021/519.10.13	info@dfsanitaire.ch
	1092 Belmont		
Michel Rime SA	Ch. de la Clopette 7	021/881.11.70	info@michelrimesa.ch
	1040 Echallens		
Herren Frères & Cie	Rte de Lausanne 46	024/447.47.48	info.yverdon@herren-freres.ch
	1422 Grandson		
Lodovici SA	Rte du Village 41	021/946.19.24	lodovicisa@gmail.com
	1070 Puidoux		
Mayor & Cie SA	Ch. Pré de la Tour 10	021/728.11.83	secretariat@mayorsanitaire.ch
	1009 Pully		
Pasche Sanitaire SA	Rte du Simplon 9	021/967.30.80	infos@paschesa.ch
	1845 Noville		
Perret Sanitaire SA	Av. des Boveresses 46	021/331.26.26	info@saniperret.ch
	1000 Lausanne 21		
F. Pierini Sàrl	Ch. de la Clopette 14	021/881.66.33	info@pierini.ch
	1040 Echallens		
Simões & Fils Sàrl	Rte de Bellevue 11	021/634.84.28	telmo@simoes-fils.ch
	1029 Villars-Sainte-Croix		
STS S.A	Ch. de la Rippe 7	021/861.25.26	
	1303 Penthaz		